

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis
nécessaires au projet d'aménagement du carrefour RM613 – RD24e2 sur les communes de Vendargues
et de Saint-Aunès**

L'aménagement du carrefour RM613 – RD24e2 sur les communes de Vendargues et de Saint-Aunès est soumise à une enquête publique conjointe qui se déroulera du mardi 5 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 21 novembre 2024 à 17h00, soit 17 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le préfet de l'Hérault pour conduire cette enquête est Monsieur Claude ROUVIERE.

Un dossier d'enquête sera déposé, pendant 17 jours, du mardi 5 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 21 novembre 2024 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture dans les mairies des communes désignées ci-dessous :

Communes	Adresse	Horaires d'ouverture
Vendargues, siège de l'enquête	7 place de la Mairie 34740 Vendargues,	Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Saint-Aunès	Place de la Mairie 34130 Saint-Aunès	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 5 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 21 novembre 2024 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Vendargues et de Saint-Aunès, aux horaires susvisés,

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Aménagement du carrefour RM613 - RD24e2 »
Mairie
7 place de la Mairie
34740 Vendargues,

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Communes	Permanences
Saint-Aunès	Mercredi 13 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
Vendargues, siège de l'enquête	Jeudi 21 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et en mairies de Vendargues et de Saint-Aunès, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.